

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3654

présenté par
M. Taupiac et Mme Bassire
à l'amendement n° CE|3573 de M. Lecamp

ARTICLE 10

À la seconde phrase du onzième alinéa, après le mot :

« veille »

Insérer les mots :

« à une présentation exhaustive, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir une présentation exhaustive des structures d'accompagnement.